

**Objet : Accréditation pour le cycle 9 du Programme de formation continue de l'OCRCVM**

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) examine les programmes offerts par le sous-comité sur la formation du Groupe consultatif de la conduite des affaires, de la conformité et des affaires juridiques (le Groupe consultatif) et accrédite ceux qui sont conformes à ses Règles sur la formation continue.

La présente lettre de l'OCRCVM atteste que le programme suivant du Groupe consultatif répond aux exigences de la Règle 2700 de l'OCRCVM et donne droit à des crédits de formation continue.

Programme : *Client Focused Reforms Phase II – To 2022 and Beyond!* (en anglais seulement)

Date du programme : le 13 mai 2022

Le sous-comité sur la formation du Groupe consultatif émettra une attestation de participation contenant des précisions sur l'accréditation du programme.

Cordialement,

Assurance des compétences – OCRCVM